Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_11-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_11

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 23
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

26-11)RÉPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE – DOTATION 2025 – PROGRAMME 2026

Rapporteur : Monsieur Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 7.5- FINANCES LOCALES/Subventions

VU les Articles R2334-10, R.2334-11 et R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le courrier du Président du Conseil Départemental, en date du 1er décembre 2025,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le programme d'investissement suivant :
  Signalisation des passages piétons, hors renouvellement :
  - Création de 1 passage piétons rue de l'Abbaye – pour un montant HT de 523 €,
  - Création de 3 passages piétons rue du Moulin Madame – pour un montant HT de 1 635 €,
  - Création de 1 passage piétons rue de Dingé – pour un montant HT de 490 €,
  - Création d'un passage piétons rue de Rennes – pour un montant HT de 545 €,
  - Création de 1 passage piétons route de Lanhélin – pour un montant HT de 490 €,
  - **Soit un montant total de travaux de création de passage piétons de 3 683 € HT,**
- **DE SOLLICITER,** pour ces projets de travaux, l'attribution de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO